



Séjour LA TURBALLE VVF Villages Les Plages de Guérande Du 14 au 21 juin 2020

<https://www.vvf-villages.fr/villages-vacances/vacances-la-turballe-vvf-villages.html>

Au cœur de la Côte d'Amour et à proximité du Parc régional de Brière, La Turballe possède le plus long et le plus beau cordon dunaire de la presqu'île guérandaise.

Au cœur d'un site naturel de 10 ha accédant directement à une immense plage de sable fin, le VVF Village "Les plages de Guérande" comprend 150 pavillons répartis en hameaux.

Votre séjour comprend :

Hébergement : 2 personnes par pavillon, à raison d'une personne par chambre avec salle d'eau et WC à partager.

Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni et ménage fait en fin de séjour.

Pension complète, vin de table inclus, du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour. Sur la base de 40 personnes le prix du séjour est **d'environ 450€** par personne.

Le supplément de chambre individuelle est fixé à 17 €/nuit/personne (sur demande, nombre limité).

Le prix comprend :

- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour avec vin inclus. Le café est en supplément ;
- Les excursions et visites qui seront proposées (le programme vous sera donné ultérieurement) ;
- L'animation dont un groupe musical ou un spectacle en soirée au village ;
- L'apéritif de « bienvenue » ;
- un repas terroir.

Ne sont pas compris :

- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le covoiturage ;
- Les dépenses personnelles ;
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Inscriptions

Ce séjour est organisé par Daniel Manier, mais pendant la période de vacances, les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception des 3 chèques d'acompte,

à l'ordre du club des randonneurs de SGDB,
d'un montant chacun **de 110 €**
impérativement envoyés à :

Chantal Volatier
33 rue du long foin
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Paiements

Les chèques seront débités aux dates suivantes :

1^{er} acompte : 110 € le 15 septembre 2019 ;
2^{ème} acompte : 110 € le 15 novembre 2019 ;
3^{ème} acompte : 110 € le 15 janvier 2020 ;
Solde : le 15 mars 2020 (le montant et la date exacte vous seront précisés ultérieurement).

Une assurance annulation est prise par le Club pour l'ensemble du groupe, assurance incluse dans le prix du séjour.

Déplacements

Tous les déplacements se feront par covoiturage.

Nous espérons que cette nouvelle destination vous séduira et que nous serons encore nombreux à partager des moments de bonne humeur et de convivialité.

Bien amicalement.

Chantal et Daniel Manier